

LA QUALITÉ DE L'AIR DANS LE TARN EN 2014

La qualité de l'air dans le Tarn

L'AIR sous surveillance

AXE 1 INTÉRÊT GÉNÉRAL

• Albi :

- deux stations de qualité de l'air allée Massol, angle Bd Gambetta, pour le suivi de la qualité de l'air à proximité du trafic routier, et square Delmas pour la mesure de la qualité de l'air dite « de fond ».
- Au terme de deux ans de suivi à proximité du trafic routier dans l'agglomération, l'ORAMIP souhaite installer un dispositif pérenne de mesures square Massol, emplacement répondant aux critères réglementaires d'implantation d'une station. Après concertation avec les services municipaux et l'architecte des Bâtiments de France compte tenu de la proximité d'un bâtiment inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, l'ORAMIP a mandaté en 2014 un paysagiste DPLG pour étudier l'intégration paysagère du dispositif. Deux solutions ont été proposées à la Ville d'Albi début 2015.

• Castres :

- une station assure le suivi de la qualité de l'air, stade Travet.

• Labruguière, Saint-Amancet :

- suivi de l'empoussièrement dans l'environnement de deux sites industriels au sud du département, Tarnaise des Panneaux et SECAM-COLAS.



La presse en parle...

En 2014, Albimag le mensuel de la ville d'Albi, a consacré trois articles à la surveillance de la qualité de l'air : « L'air d'Albi : on vous dit tout », dans ses éditions d'août, novembre et décembre 2014



© Albimag 2014

inventAIRe

AXE 1 INTÉRÊT GÉNÉRAL

AXE 2 CLIMAT, AIR ÉNERGIE, SANTÉ PARTENARIATS

Le Tarn représente 13% des émissions de particules inférieures à 2,5 microns (PM2.5) de la région.

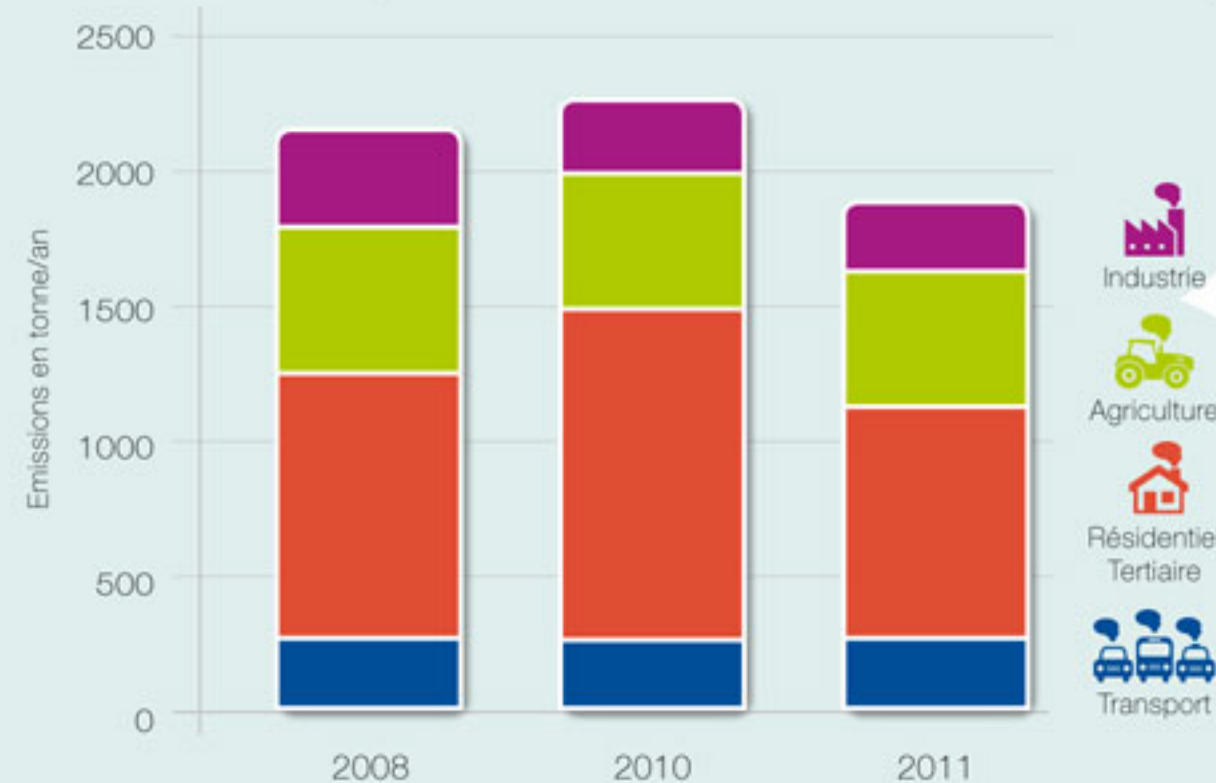
Le **résidentiel/tertiaire (chauffages)** est le secteur le plus émetteur de particules fines (45% en 2011).

L'hiver plus rigoureux de 2010 a provoqué l'augmentation des émissions de particules fines en raison de l'utilisation du chauffage d'appoint au bois.

• Chiffres Clés

45% des particules PM2.5 sont issues de la combustion du bois de chauffage

• Évolution des émissions de particules fines PM2.5 inférieures à 2,5 microns



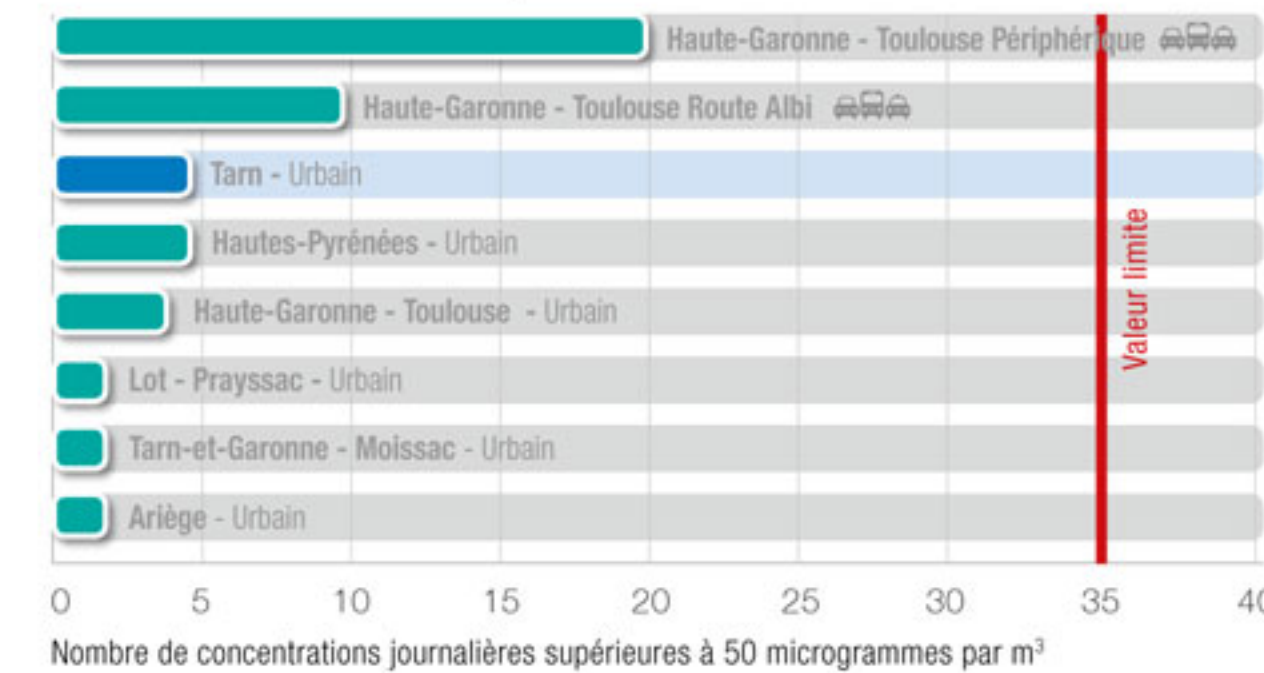
Source : ORAMIP / Act'air_V2_4

Les niveaux de pollution de l'air relevés dans le Tarn en 2014

AXE 1 INTÉRÊT GÉNÉRAL

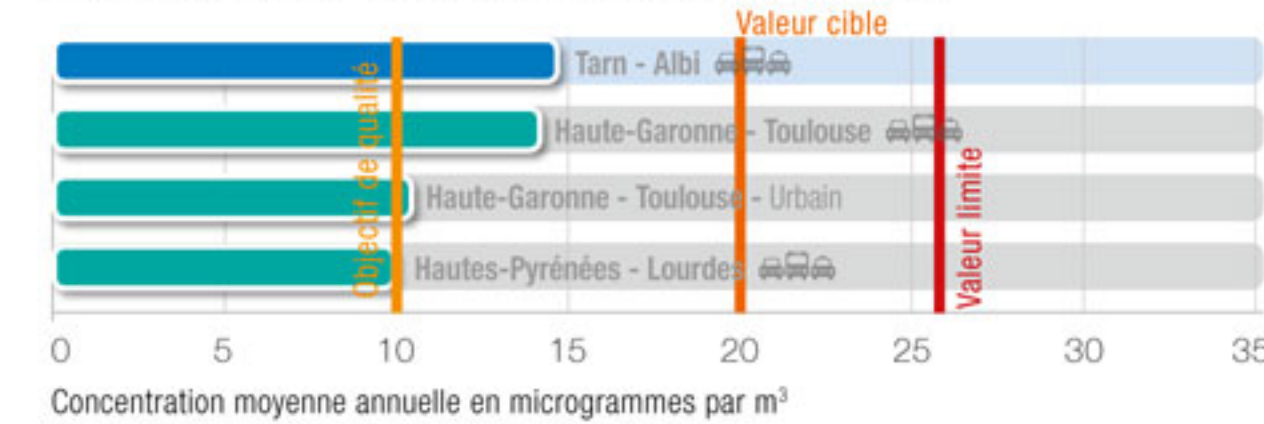
• Particules en suspension < 10 microns PM10

Situation vis-à-vis de la protection de la santé



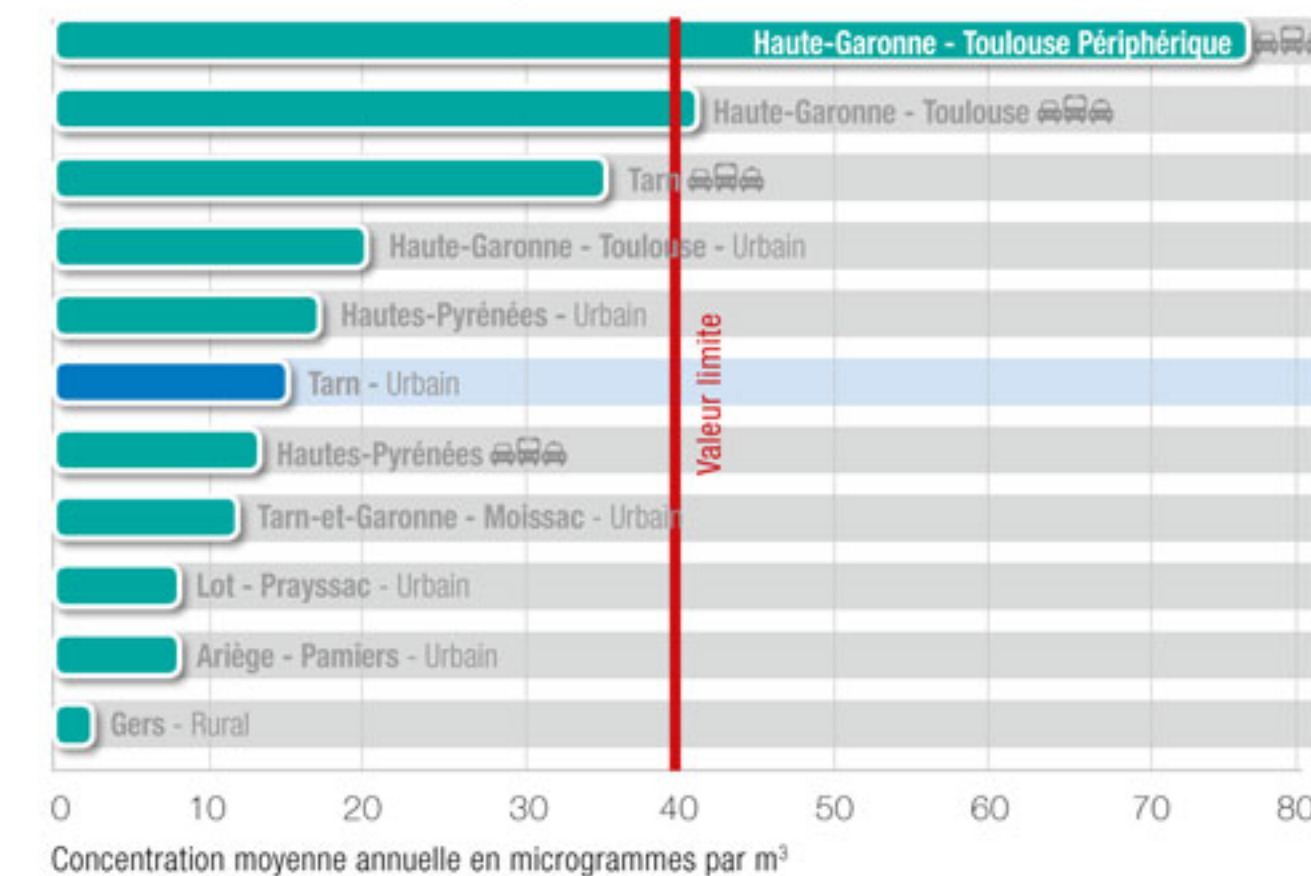
• Particules en suspension < 2,5 microns PM2.5

Situation vis-à-vis de la protection de la santé



• Dioxyde d'azote NO2

Situation vis-à-vis de la protection de la santé



• Réglementation : situation du département

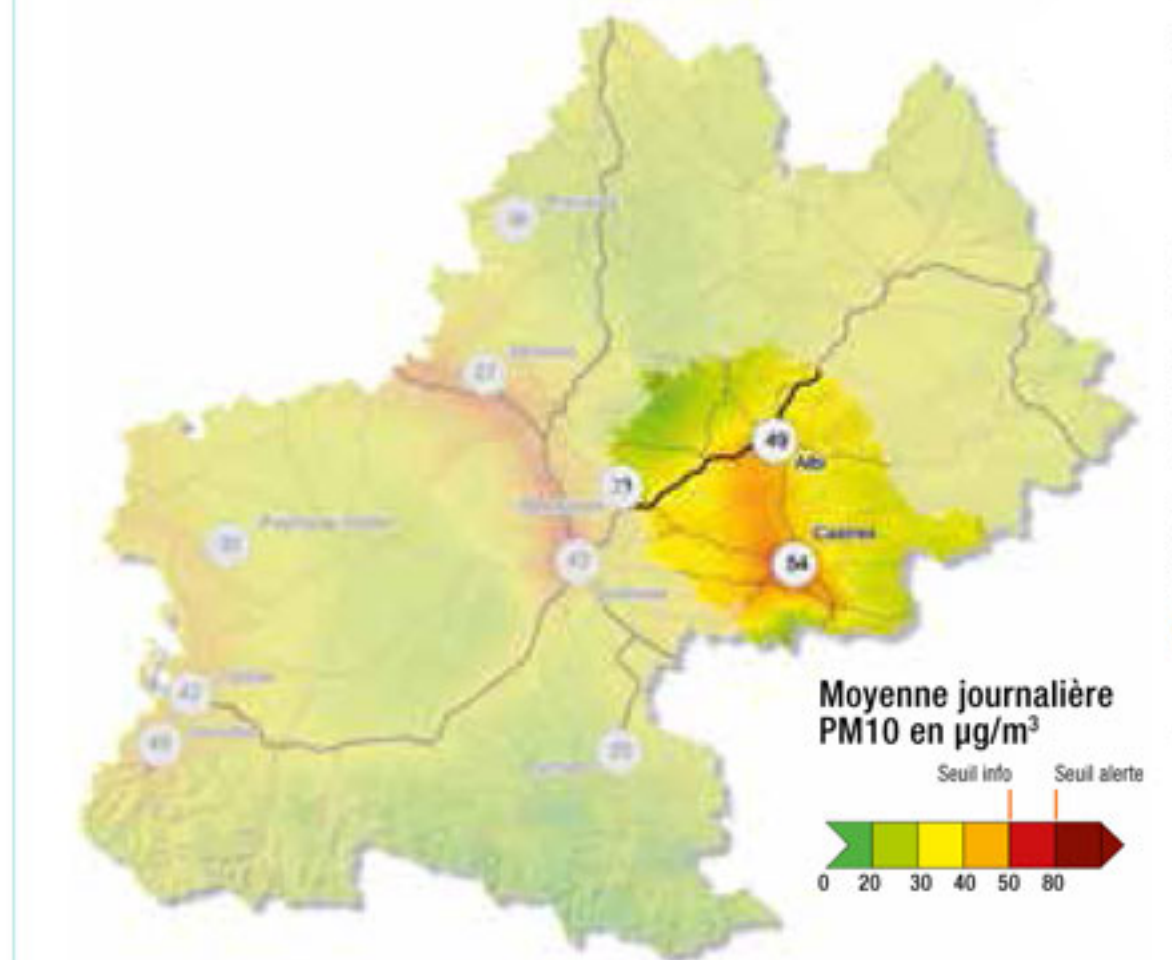


La réglementation est respectée à Albi et à Castres pour les particules inférieures à 10 microns et le dioxyde d'azote.

Pour l'ozone, l'objectif de qualité n'a pas été respecté en 2014 dans le département comme dans toute la région.

Pour les particules inférieures à 2,5 microns, l'objectif de qualité n'est pas respecté à Albi à proximité du trafic routier. Les concentrations sont supérieures à celles mesurées sur Toulouse.

• Épisode de pollution de l'air par les particules PM10 pour la journée du 23 décembre 2014



Ci-dessus la carte du 23 décembre 2014. Au cours de cette journée, les concentrations en particules en suspension PM10 ont été élevées et une procédure d'information de la population a été déclenchée. Comme cela a été mis en évidence au niveau national, cet épisode de pollution de l'air par les particules PM10 est notamment la conséquence des émissions de polluants issus des dispositifs de chauffage au bois qui se sont accumulées dans l'air du fait des conditions météorologiques : temps froid et vent faible.

Six épisodes de pollution de l'air par les particules en suspension ont été enregistrés en 2014 pour le département du Tarn : les 16 et 17 mars 2014 (épisode national de pollution de l'air), puis en décembre 2014 : les 14, 15, 23 et 24.

Recevoir les infos en cas d'épisode de pollution de l'air : http://bit.ly/alerte_jeminscris

Perspectives 2015

► **Pérenniser le suivi de la qualité de l'air**, notamment des particules fines en suspension, à proximité du trafic routier, square Massol à Albi.

AXE 1 INTÉRÊT GÉNÉRAL

► **Accompagner les services de l'État et adapter le dispositif de surveillance de la qualité de l'air** pour décliner localement l'arrêté du 26 mars 2014 relatif au déclenchement des procédures préfectorales en cas d'épisodes de pollution dans l'air ambiant.

AXE 1 INTÉRÊT GÉNÉRAL